

## **Examen d'entrée en formation continue (FTLV) diplômante 2023/24**

### **Parcours « Conception costume »**

**Calendrier prévisionnel de formation : de septembre 2023 à juillet 2024.**

#### **Inscriptions administratives**

**Du 28 novembre 2022 au 02 février 2023**

Les inscriptions se font par un dossier à imprimer et compléter depuis le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), page « formation tout au long de la vie » et à renvoyer par la poste à « service FTLV » et par mail à [claire.lescuyer@ensatt.fr](mailto:claire.lescuyer@ensatt.fr) au plus tard le **jeudi 02 février 2023**, cachet de la poste faisant foi.

#### **Calendrier des examens d'entrée**

Admissibilité 1 : sur envoi d'un dossier de recherche : date limite d'envoi du dossier d'admissibilité 1 : **le jeudi 9 mars 2023**

Admissibilité 2 : **le mardi 25 avril 2023**

Admission : **le mercredi 26 avril 2023**

#### **Pré- requis attendus des stagiaires**

Pour être autorisés à se présenter, les candidats et candidates doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum trois années dans les domaines de l'art, de la culture ou du spectacle ou dans un domaine connexe au parcours de Conception costume (Atelier costume, mode, design).

Depuis 2017, la formation de Conception costume délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite des stagiaires- un diplôme conférant le grade de Master à son titulaire, les candidats et candidates doivent être détenteurs à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat.

En cas inverse, l'Ensatt demande aux candidats et candidates de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par leur parcours antérieur, les candidats et candidates ont exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu des stagiaires diplômés d'un bac+3.

**Attention : Tous candidats et candidates ne pouvant attester d'un diplôme validant un bac +3 doivent déposer un dossier VAP à renvoyer par mail à [claire.lescuyer@ensatt.fr](mailto:claire.lescuyer@ensatt.fr) en même temps que leur dossier administratif, soit au plus tard pour le jeudi 2 février 2023 (Voir sur le site internet, la fiche consacrée aux modalités du dossier VAP).**

L'examen d'entrée est également ouvert aux candidats et candidates de nationalité étrangère qui -outre la condition précédente- justifient d'un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au Diplôme d'étude en langue française (DELF) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues ou un diplôme équivalent ( TCF, DALF...).

Toute personne en situation de handicap est invitée à se signaler dès son inscription, par un mail auquel elle joindra une pièce justificative, afin que la cellule handicap de l'ENSATT puisse adapter les épreuves du concours à sa situation.

### **Compétences, aptitudes et connaissances souhaitées**

Bonne culture générale et artistique notamment en arts plastiques (peinture, sculpture), costume historique, cinéma, photographie, design et mode contemporaine.

Bonne maîtrise des techniques graphiques.

Bonne appréhension du volume.

Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives.

Aptitude au travail collectif.

### **Déroulement des épreuves**

**Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et candidate et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.**

### **Epreuve d'admissibilité 1, dite dossier de recherche artistique**

Les candidats et candidates doivent constituer un dossier de recherche composant la première épreuve dite d'admissibilité 1 : « Projet de costumes à partir d'une pièce de théâtre ».

Ce dossier est à renvoyer sur support papier et par mail à [claire.lescuyer@ensatt.fr](mailto:claire.lescuyer@ensatt.fr) au plus tard le **jeudi 9 mars 2023**, cachet de la poste faisant foi à : ENSATT, Service FTLV, 4 rue sœur Bouvier, 69322 Lyon cedex 05. Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est fortement recommandé.

Les candidats et candidates choisiront de travailler sur **l'une des deux œuvres suivantes (supports textuels et musicaux)**:

- « **L'Opéra de Quat'sous** » de Bertolt Brecht, musique de Kurt Weill, l'Arche, 1974. Pour l'écoute : version de Chor und Orchester des Sender Freies Berlin dirigée par Wilhelm Brückner-Rüggeberg, 1958.
- « **L'Enfant et les sortilèges** », livret de Colette et musique de Maurice Ravel, in Théâtre, Colette, Fayard, 1989. Pour l'écoute : version de l'Orchestre National de la R.T.F et Chœurs et Maîtrise de Radio France, dirigés par Lorin Maazel, 1961.

Ce dossier de recherche comprend :

a) **Un dossier plastique** (format A3 maximum) constitué de recherches documentaires, de notes, de croquis qui rendent compte du processus de travail des candidats et candidates et aboutissent aux maquettes de leur proposition finale.

Il est attendu des candidats et candidates qu'ils opèrent des choix dans les axes retenus pour leurs propositions, qu'ils exposent ces choix de partis-pris et qu'ils ne se limitent pas à un travail littéral.

b) **Un dossier dactylographié et illustré** (maximum six pages de format A4) dans lequel

les candidats et candidates explicitent leur proposition en une synthèse donnant les grandes lignes de leur projet.

Les candidats et candidates ayant satisfait à cette épreuve sont convoqués par mail, à Lyon pour les épreuves d'admissibilité 2 puis d'admission, **les 25 et 26 avril 2023**.

### **Epreuve d'admissibilité 2 dite épreuve pratique**

Elle est arrêtée **au mardi 25 avril 2023**.

#### **Epreuve d'expression plastique** (durée 4 h, coefficient 2)

« Transcription d'une problématique plastique donnée en un « corps habillé ».

Cette épreuve vise à apprécier les qualités conceptuelles, sensibles et plastiques du candidat ou de la candidate (pertinence et originalité de la réponse, richesse d'une expression personnelle, qualités graphiques, sens du volume...).

Le candidat ou la candidate doit apporter son matériel personnel (crayons, feutres, encres, peintures, papiers et matériaux divers). Les techniques à séchage lent, du type peinture à l'huile, ne sont pas autorisées.

L'ENSATT met à disposition de chaque candidat et candidate des feuilles de papier blanc et de calque de format raisin et un mannequin articulé en bois de 30 cm de hauteur comme outil de recherche possible des volumes et silhouettes.

Le rendu se composera essentiellement de croquis, schémas, maquettes planes annotés et mis en page de façon à communiquer lisiblement la démarche du candidat ou de la candidate.

#### **Epreuve écrite de culture artistique, historique et contemporaine et de culture du costume** (durée 1 h, coefficient 1)

- Analyse d'un ou plusieurs documents iconographiques : problématiques plastiques, thèmes, contexte.
- Analyse de costumes et/ou d'ensembles vestimentaires représentés.

Reprise de la note attribuée à l'épreuve d'admissibilité 1. (Coefficient 1).

La liste des candidats et candidates retenus à l'épreuve d'admissibilité 2 et autorisés à concourir à l'épreuve d'admission est affichée.

### **Epreuve d'admission, dite entretien**

Elle est arrêtée **au mercredi 26 avril 2023 matin**.

Elle se compose d'un entretien avec un jury d'une durée de 20 minutes environ. L'entretien porte sur le CV du candidat ou de la candidate, sa lettre de motivation, son projet professionnel et les épreuves d'admissibilité.

Le candidat ou la candidate peut apporter un dossier constitué de travaux personnels faisant état de son engagement artistique et professionnel.

Les résultats sont affichés et figurent sur le site internet de l'Ensatt : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), page « formation tout au long de la vie. FTLV », rubrique Conception Costume, à l'issue des épreuves.